

Genève, le 24 octobre 2002



Conférence Universitaire des
Associations d'EtudiantEs (CUAE)

83, bd Carl-Vogt 1205 Genève
Tél : 705 77 13/14
Fax : 705 77 13
E-mail : cuae@unige.ch
Web : www.unige.ch/asso-ehud

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Visa:
Président	Députés (100)
Commissaires	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Divers: <i>Cont'bp. GC 24-25 oct. 02</i>	

AU GRAND CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

Concerne : le point 116 de votre ordre du jour, révision de la loi sur l'Université

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Après 2 ans de travaux en commission, la révision partielle de la loi sur l'Université fera l'objet d'un débat devant votre Conseil. La CUAE s'est engagée dès le début de vos travaux pour faire valoir à la fois le point de vue des étudiantEs, mais aussi une certaine approche de la formation supérieure, c'est pour cette raison que nous vous adressons ce courrier.

Tout d'abord nous nous réjouissons du dépôt du rapport de minorité de l'Alliance de gauche. La CUAE a toujours souhaité que l'élaboration de la loi sur l'Université donne lieu à un véritable débat politique. Les positions adoptées par le rapporteur vont dans ce sens ; nous souhaitons donc appuyer avec force le contenu de ce rapport, en considérant comme essentiel le fait que les amendements proposés soient acceptés et inclus dans la loi.

Comme le rappelle en préambule le rapporteur de minorité, la menace qui pèse sur la formation supérieure est bien réelle. Au niveau fédéral et au niveau européen, tout s'organise en vue de faire de l'éducation un vaste marché, à l'instar par exemple du marché des télécommunications. Si, au niveau cantonal, les ressources sont maigres pour contrer cette tendance, il est clair qu'une organisation qui associe vraiment tous les acteurs de la formation à la gestion de l'institution est une forme de résistance qui n'est pas à négliger.

L'affirmation du principe de gratuité des études est un autre élément essentiel de cette résistance. La CUAE, qui a toujours défendu ce principe, ne peut que vous engager à voter l'amendement proposé par M. Souhail Mouhanna.

Il convient en outre de relever que la version actuelle de la modification de la loi est préférable à la version adoptée en commission à l'automne dernier. L'obligation d'entendre les étudiantEs, les membres du corps intermédiaire et du personnel administratif et

technique lors des procédures de renouvellement des membres du corps professoral est ainsi une avancée décisive vers la forme d'organisation que nous souhaitons. De même, la présence de représentants du monde politique au sein du conseil de l'université – selon les modalités proposées par le rapport de minorité – nous est un aspect très positif de cette révision. Cette disposition – que nous avons suggérée dès les premières consultations – met fin à l'existence de ce conseil d'Ancien Régime qu'était le conseil académique ; nous nous en réjouissons.

Reste que des modifications proposées s'avèrent décevantes.

Si les étudiantEs et les autres corps de l'université sont intégrés à la procédure de renouvellement des mandats du corps professoral, ils sont toujours exclus des commissions de structure et de nomination. La persistance de ces commissions de cooptation nous paraît incompréhensible : la plupart des universités suisses intègrent des étudiantEs et des membres du corps intermédiaire dans les commissions de nomination sans que cela semble affecter gravement leur fonctionnement. Nous espérons vivement qu'il sera donné une suite satisfaisante à la motion 1484 déposée par votre commission à ce sujet.

Nous nous sommes toujours prononcés en faveur d'une représentation égalitaire des différents corps au sein du conseil de l'université ; de ce point de vue la situation actuelle se trouve péjorée par la révision de la loi et il sera encore plus difficile de motiver des étudiantEs à participer aux débats d'un conseil dans lequel ils seront systématiquement minorisés.

Enfin, nous pensons que la convention d'objectifs est un instrument de financement dangereux. Comme vous, et nous avons eu l'occasion de le démontrer à plusieurs reprises, nous souhaitons une plus grande clarté dans la gestion de l'Université. Nous sommes convaincus que cette convention ne permettra pas d'atteindre cet objectif : la négociation de la convention s'effectuera entre le rectorat, le Conseil d'Etat et votre Conseil, comme d'habitude les membres de la communauté universitaire seront consultés de façon marginale. Les propositions du rapport de minorité adoucissent certes cette tendance, mais nous persistons à penser que la convention d'objectifs n'est pas l'instrument adapté à la gestion des établissements publics autonomes.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations les plus distinguées.

Pour le comité de la CUAE

Roxane Carretero

Giangiorgio Gargantini,

secrétaires CUAE

